

La coupure estivale de l'année s'annonce. Notre commune va vivre au ralenti ces deux prochains mois. Pour autant, certains points doivent être préparés dès aujourd'hui. Le premier, primordial pour la vie municipale est le recrutement d'un(e) nouveau(elle) secrétaire. En effet, M. Guillaume BURGALETA va rejoindre la commune de Cesson Sévigné, commune capable de lui offrir une promotion digne de ses compétences. Guillaume a occupé cet emploi, primordial pour le fonctionnement d'une commune, depuis 14 années. En poste avant que je ne devienne Maire, j'ai eu l'occasion d'apprécier sa collaboration. Je lui souhaite toute la réussite qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions. Le recrutement aujourd'hui est en panne, et nous devons faire appel à candidature à nouveau en septembre. D'ici là nous accueillerons Mme Nathalie RAGUENES, proposée par le service de missions temporaires du Centre de Gestion 35.

Le dernier conseil municipal avant l'été a eu lieu hier au soir, et le sujet de la sécurisation des piétons empruntant la Rabine aux fouteaux a été abordé. Ce dossier, sur lequel nous planchons depuis 18 mois, n'a pas été malheureusement retenu pour l'obtention de subventions. Le conseil municipal a donc décidé de revoir ce dossier en donnant à la commission, l'objectif d'isoler autant que faire se peut les piétons de la circulation des véhicules. Le budget, que nous allons consacrer à ces aménagements temporaires correspond à l'autofinancement que nous avons voté pour 2019, soit 20 à 25000 €.

Des courriers que nous avons reçus, nous percevons la demande d'ouverture et d'échanges sur ce sujet avec les riverains. Je regrette la manière de provoquer cette concertation. L'ensemble des élus a toujours été disponible pour échanger sur quelque sujet. Ce ne sont pas des courriers polémiques, et des discussions dans la rue, au demeurant peu nombreuses, qui permettent des échanges constructifs. Aucun rendez vous n'a été sollicité.

Conscients du manque de sécurité, il apparaît maintenant que seule une solution globale d'aménagement de cette partie Est du bourg pourra répondre aux souhaits des uns et des autres. Pour cela l'accompagnement par un bureau d'études, mandaté pour engager la concertation et une réflexion partagée est nécessaire. Il s'agit d'un chantier très conséquent, en réflexion, en technicité, et bien évidemment en financement. Un phasage pluriannuel s'impose.

Bonnes vacances à tous, soyons prudents sur les routes.

Philippe Monnerie
Maire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Rose, Nina, Enola DEBERRY

Née le 1er juin 2019 à Saint-Grégoire

Avertissement: tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS VENDREDI 06 SEPTEMBRE A 18 HEURES A LA SALLE DES SPORTS

RAPPEL: INSCRIPTION A L'ECOLE COMMUNALE

L'Inspection Académique vérifie l'évolution des inscriptions pour la rentrée 2019. Cette vérification permet à l'Inspection de déterminer les ouvertures et fermetures de classe. Il est donc important d'avoir l'ensemble des inscriptions dès que possible.



Si vous souhaitez inscrire vos enfants à l'école primaire publique de Saint Germain sur Ille en septembre, vous pouvez contacter la directrice, par mail à ecole.0352135F@ac-rennes.fr ou auprès du Secrétariat de Mairie (se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Pour les élèves nés en 2017 et pour qui les parents souhaiteraient effectuer une préinscription, il est possible de la faire dès maintenant. En fonction des effectifs, nous prenons chaque année au moins 3 élèves de TPS.

Du 1^{er} au 30 juillet, destination Domaine de Boulet à Feins

Du 1er au 30 juillet, bougez avec la navette Mobi Futé pour rejoindre le Domaine de Boulet à Feins et profitez des nombreuses activités qu'offre le site : plage, balades, loisirs nautiques...

Le transport est gratuit et permet, depuis les 19 communes du Val d'Ille-Aubigné, de rejoindre l'étang de Boulet 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Afin d'organiser au mieux le service, les réservations sont obligatoires. La navette passera dans les communes à partir de 13h. La liste des arrêts est disponible en mairie et sur le site internet de la Communauté de communes www.valdille-aubigne.fr. Pour le retour, un départ de Feins est prévu à partir de 17h. Le Val d'Ille-Aubigné vous contactera le matin (par téléphone) pour vous confirmer l'horaire de passage de la navette dans votre commune.

Modalités de réservation

Les réservations sont possibles jusqu'à 17h la veille du départ en appelant au 02 99 69 86 86 ou en remplissant le formulaire de réservation sur www.valdille-aubigne.fr/navette.

Le service est mis en place à partir de 2 personnes dans la limite de 3 passages de la navette à l'aller et au retour.

Renseignements :

mobilites@valdille-aubigne.fr 02 99 69 86 86 et mairies.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

(compte rendu complet disponible sur www.stqi.fr)

COMPTE-RENDU REUNION DU 04 AVRIL 2019

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

LYCÉE DE SECTEUR – AVIS SUR AFFECTATION

Par courrier en date du 24 avril 2019, la Région Bretagne a informé officiellement la Commune de sa volonté d'affecter les élèves de St-Germain et de St-Médard-sur-Ille au Lycée général et technologique public de Liffré.

A l'issue des débats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

EMET les remarques suivantes sur le rattachement des lycéens de notre commune au lycée de Liffré :

- ce rattachement implique un ramassage scolaire des lycéens par car. Ce dernier empruntera donc des routes à petit gabarit ;
- un tel véhicule consommant encore du carburant viendra contribuer aux émissions de GES, contre lesquelles la Communauté de Communes et a fortiori la Commune s'engagent via le PCAET ; Leurs déplacements se fait actuellement par une halte TER sur la commune récemment modernisée par la Région. Cinq trains le matin, autant le soir et deux le midi proposent des trajets adaptés aux horaires des cours de lycée, alors que le car vraisemblablement ne proposera qu'un horaire quotidien ;
- le car qui devra également passer par d'autres communes imposera au lycéen un ramassage tôt le matin et un retour tard le soir ;
- les lycéens actuellement sont rattachés au Lycée Jean Macé, avec quelques dérogations pour Joliot Curie, VHB, Zola ou encore Bréquigny ;
- la Commune a souhaité recueillir l'avis des parents. Ceux-ci se sont exprimés à une très large majorité pour que leurs enfants puissent rejoindre un lycée rennais (47 pour sur 54 familles s'étant exprimées en ce sens).

SOUHAITE, pour ces différentes raisons, que les enfants lycéens de la commune soient rattachés au lycée VHB, ce dernier étant le plus facilement accessible depuis le train.

Cette proposition du DSDEN, s'éloignant de la démocratie de proximité, est vécue comme une décision imposée sans tenir compte de l'avis des intéressés. Il est à craindre qu'un maintien de cette disposition n'entraîne nombre de parents à inscrire leurs enfants vers les institutions privées.

Depuis la gare de Rennes, le réseau métro permet un accès très aisé et rapide au lycée Bréquigny.

PERSONNEL COMMUNAL

EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du départ en retraite au 1^{er} juillet 2019 de l'Adjoint Technique sur un temps de travail annualisé de 21.50 heures hebdomadaire,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du licenciement pour inaptitude physique au 1^{er} octobre 2018 de l'Adjoint Technique sur un temps de travail annualisé de 25.22 heures hebdomadaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création, à compter du 4 septembre 2019, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 25.50 heures hebdomadaires annualisées pour l'exercice des fonctions d'agent du service technique ;

DÉCIDE la création, à compter du 4 septembre 2019, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 28.62 heures hebdomadaires annualisées pour l'exercice des fonctions d'agent du service périscolaire et d'entretien des locaux.

Les traitements seront calculés par référence à l'échelon.
Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Dans le cadre du plan de retour à l'emploi des personnes en difficultés particulières d'accès au marché du travail, l'Etat a lancé les Parcours Emplois Compétences (contrat Unique d'Insertion et Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Deux postes d'agents périscolaires et d'entretien des locaux sont à pourvoir dans ce dispositif. Les plannings ont été envoyés à Pôle Emploi, au Point Accueil Emploi et à ACSE175. Date limite des candidatures fixée au 14 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer, à compter du 02 septembre 2019, deux postes à temps non complet dans le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) (contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois) sur un temps de travail hebdomadaire annualisé de 21.21 heures pour les services périscolaires et l'entretien des locaux communaux;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions qui seront conclues entre le Pôle Emploi chargé du pilotage du contrat et la Commune. Ces conventions définissent le projet professionnel de l'agent dans le cadre de son parcours d'insertion, fixe les conditions d'accompagnement dans l'emploi du bénéficiaire, les actions de formation et de validation des acquis de l'expérience et le montant de l'aide de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents sur les postes ainsi créés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

ILLUMINATIONS DE NOEL - ACQUISITION

A l'examen des devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE POUVOIR à Monsieur le 2nd Adjoint au Maire pour procéder à l'acquisition d'illuminations de Noël dans la limite des 2 000.00 € de crédits inscrits au Budget Primitif 2019.

DEFENSE INCENDIE – MODELISATION HYDRAULIQUE

Suite au constat terrain réalisé le 26 février dernier avec le lieutenant VAUDELET du service « Prévision-Opérations » du SDIS, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente le devis établi pour une étude de modélisation hydraulique. Cette étude doit déterminer le débit des puisards actuels. Les puisards ayant un débit inférieur à 27 m³/h seront exclus de la défense incendie de la commune et les autres pourront être transformés en poteau incendie.

Le puisard de la rue Rocheclos est stratégique puisque sa transformation permettrait d'assurer la défense incendie de l'Ecole communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE, pour un montant de 816.00 € TTC, le devis de la SAUR de Mordelles pour la modélisation hydraulique de 4 poteaux d'incendie en lieu et place des puisards actuels.

MOULIN NEUF

REFECTION BORD DE LA CHAUSSÉE RD25

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet au Conseil Municipal le devis établi auprès d'APOZ TP de Lanhélin pour la réfection du bord de la chaussée de la RD25 au niveau du « Moulin Neuf ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le devis d'un montant de 5 842.80 € TTC de la SARL APOZ TP de Lanhélin pour la réfection du bord de la chaussée de la RD25 au « Moulin Neuf » comprenant :

- signalisation du chantier,
- sciage de 70 mètres linéaires enrobé,
- mise à la cote de 2 regards,
- fourniture et pose de 3 mètres linéaires de caniveaux grilles fontes,
- fourniture et pose en tranchée de 6 mètres linéaires de tuyau pvc,
- reprofilage et compactage de 117 m² d'un apport en GNT 0/20, mise en œuvre de 117m² d'un enrobé noir 0/10.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2019.

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

TAXE DE SEJOUR

INSTAURATION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

Le Maire de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe de séjour.

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020;

DECIDE d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel:

| Catégories d'hébergement | Tarif par personne et par nuitée |
|--|----------------------------------|
| Palaces | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 0,50 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0,40 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes. | 0,30 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. | 0,20 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance. | 0,20 € |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air * | 5 % |

* le taux adapté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité ou du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

DECIDE de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus ;

FIXE le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 2€ ;

EXEMPTÉ de la taxe de séjour conformément à l'article L 2333-31 du CGCT les personnes mineures, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Par délibération n°2019/30 du 04 avril dernier, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet en cours de mise en place d'un réseau de lecture publique Val d'Ille - Aubigné. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la lettre d'intention de la Communauté de Communes comportait une coquille sur le temps salarié et/ou bénévole dédié au projet. Les communes qui souhaitent s'inscrire dans la mise en réseau devant s'engager sur 3h/ semaine et non par mois.

Monsieur BARBES, Conseiller Municipal et bénévole à la Bibliothèque, a participé à une réunion d'échange de la CCVIA sur ce projet. Ce projet reçoit un avis favorable de la bibliothécaire de Saint-Germain-sur-Ille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** son souhait du 04 avril 2019 d'inscrire la Bibliothèque de Saint-Germain-sur-Ille dans le projet de mise en place d'un réseau de lecture publique Val d'Ille - Aubigné.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Monsieur le Maire porte à connaissance des membres du Conseil Municipal le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Val d'Ille - Aubigné.

Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

GAEC « DUVAL GREE LEMAIS » AVIS SUR PROJET D'EXTENSION

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par le GAEC DUVAL GREE LEMAIS en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'extension de son atelier de vaches laitières situé au lieu-dit « Le Verger au Coq » sur le territoire et l'actualisation du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement du projet de la GAEC « DUVAL GREE LEMAIS » relatif à l'extension de son atelier de vaches laitières situé au lieu-dit « Le Verger au Coq » et l'actualisation de son plan d'épandage.

VŒU CONCERNANT LE CROISEMENT RD 91 - RD 29

Le Conseil Municipal a pu prendre connaissance des aménagements récents à ce carrefour. L'accès à la Commune de Saint-Germain-sur-Ille depuis la métropole rennaise n'est indiqué qu'à ce seul endroit. L'interdiction de tourner à gauche pour les véhicules venant de l'Ouest et les obligeant à aller faire demi-tour au rond point de la Ricoquais est peu pratique. Les conducteurs préférant alors se rendre à St-Germain via Melesse (RD82) ou via la RD 175.

Même si cette RD91 étroite s'avère dangereuse, une adaptation de la vitesse permet un gain de temps considérable (limitation à 70 et 50 par endroit). En y roulant moins vite (moins de consommation) le gain de temps par rapport aux itinéraires empruntant la RD 82 ou la RD 175 est appréciable : moins long, moins de consommation, vitesse réduite et apaisante, moins de circulation, plus rapide en temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET donc le souhait de la réalisation d'un aménagement de ce carrefour pour y maintenir le « tourne à gauche », bien que conscient des difficultés occasionnées par les différentes destinations et provenance de certains véhicules.

Par exemple : Deux interdictions de tourner à gauche en venant de la RD 91, et en venant de St Grégoire permettraient de rétablir la possibilité d'emprunter cette voie par les véhicules circulant sur la RD29 qui viennent de l'Ouest.



VŒU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

La loi NOTRe impose le transfert de la compétence « Assainissement collectif » aux EPCI au 1^{er} Janvier 2020. La loi Ferrand a amendé cette réglementation en y apportant la possibilité de report du transfert au plus tard le 1^{er} Janvier 2026, si une minorité de blocage s'exprime dans les communes avant le 1er Juillet 2019 (25% des communes représentant 20% de la population).

Sur la base de l'étude présentée en Bureau Communautaire,

Le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et 2 Abstentions, **SE PRONONCE** en faveur du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la CCVIA au 1^{er} Janvier 2020, exprimant ainsi une solidarité avec les communes pour que soit mis en place un service rapidement. Quant au mode de gestion, il s'avère que l'étude montre un intérêt financier à confier l'ensemble des installations à une société fermière. Cependant une partie du territoire pourrait rester en régie, s'appuyant sur les personnels des communes déjà rompus à ces missions. Cette mixité de gestion, aujourd'hui, entraîne la construction de deux budgets séparés, aboutissant à deux prix différents pour les usagers, selon le service auquel ils sont assujettis. Ce dernier point n'est pas souhaitable, la pratique dans certains territoires passe outre cette dernière disposition. Un prix unique sur l'ensemble du territoire est réellement souhaitable.

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHÈQUE Avec la présence de Dormette PETITE ENFANCE



Mardi 16 juillet 2019: 10:30 - 11:30

Mardi 10 septembre 2019: 9:30 - 10:30

Les  à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

DE NOUVELLES ACQUISITIONS POUR CET ÉTÉ

À DÉCOUVRIR SUR :

<http://saint-germain-sur-ille.fr/bibliotheque/nouveautes/>

80 DVD à la Bibliothèque

PRÊT GRATUIT de DVD À la BIBLIOTHÈQUE

Depuis lundi 20 mai, il est possible, en plus des livres, d'emprunter des DVD à la bibliothèque ST-GERMAIN-SUR-ILLE prêtés par la Médiathèque Départementale qui vous propose un choix varié de films : des films à grand succès du cinéma français et international, des films classiques, des films à petit budget, des films d'animation, des documentaires ...

HORAIRES DE VACANCES—JUILLET/AOÛT 2019

À DÉCOUVRIR SUR :

<https://saint-germain-sur-ille.fr/category/actualites-bibliotheque/>

En juillet : Lundi : 16h30 à 18h00

Mercredi : 15h30 à 17h00

Samedi : 10h30 à 12h00

En août : Samedi : 10h30 à 12h00



INFORMATIONS GENERALES

VOS DEMARCHES EN LIGNE:

<https://ants.gouv.fr/>

Demander un **permis de conduire**



Réaliser une pré-demande **passport / CNI** pour majeur

Vendre ou donner mon **véhicule**

Savoir où faire une photo numérique pour mon **permis de conduire**

Réaliser une pré-demande **passport / CNI** pour mineur

Refaire ma **carte grise** (carte perdue, volée ou abîmée)

Savoir où en est ma demande de **permis de conduire**

Savoir où en est mon **passport / ma CNI**

Acheter ou recevoir un **véhicule** d'occasion

Connaître le solde de mes points sur mon **permis de conduire**

Savoir comment obtenir un **acte de naissance**

Modifier l'adresse sur ma **carte grise**

Faire une autre demande concernant un **véhicule**

Obtenir un certificat de situation administrative

ACCÉDER À VOTRE ESPACE



AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS

INFORMATIONS GENERALES

CONSULTATION AÉRODROMES DE PARIS

Le décret n° 2019-572 du 11 juin 2019 portant ouverture de la période de recueil des soutiens apportés à la proposition de loi n° 1867 présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentée en application de l'article 11 de la Constitution est paru au journal officiel du 12 juin 2019.

La période de consultation a été ouverte le 13 juin à minuit pour une durée de 9 mois.

Les électeurs peuvent déposer en ligne sur le site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> ou physiquement dans l'une des 20 mairies listées dans l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019.



LISTES ELECTORALES: L'INSCRIPTION OU ACTUALISATION

Accessible avec un compte **service-public.fr** ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de [vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales](#).

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

EN DIRECT DU VAL D'ILLE – AUBIGNÉ

PROGRAMME D'AIDE A LA PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRES ET DE VERGERS

Les haies bocagères et vergers abritent une biodiversité remarquable et permettent à de nombreuses espèces animales de se nourrir, et de se réfugier. Ils représentent un patrimoine végétal et culturel unique.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné encourage le maintien, la valorisation et la plantation de vergers et de haies bocagères grâce à des dispositifs d'aides à la plantation. Elle propose ainsi un accompagnement technique des projets (choix des essences, emplacement, taille, greffage et soins aux arbres), et apporte un soutien financier sous la forme d'un remboursement d'une partie des frais engagés.

Le projet doit se situer en zone rurale ou en périphérie de bourg et doit respecter certaines conditions d'implantation (minimum 100ml de haie bocagères ou 10 arbres pour les vergers notamment). Une visite du projet par une des animatrices du programme est obligatoire afin de déterminer l'éligibilité des dossiers.

Pour plus de renseignements :

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné :

Camille JAMET (pour les vergers)

camille.jamet@valdille-aubigne.fr

ou Céline GUILLY (pour les haies bocagères)

celine.guilly@valdilleaubigne.fr

DÉMARCHAGE TRAVAUX À 1 EURO : SOYEZ VIGILANTS !

Plusieurs particuliers du territoire ont été démarchés pour une isolation à 1 euro "sans conditions de ressources". Nous vous conseillons d'être vigilants sur ces offres "douteuses" :

1. Des entreprises peu scrupuleuses utilisent des liens vers des pages officielles ou le logo d'un ministère; d'autres se disent "mandatées" par les organismes publics ou prétendent vérifier la bonne réalisation de vos travaux. Mais ni les services de l'Etat ni l'Anah ni l'Ademe sont à l'origine de ces sollicitations commerciales. Dans d'autres cas il s'agit d'un simple appel ou d'une lettre sans d'autre identification qu'un numéro de téléphone. Il s'agit des pratiques frauduleuses.

2. Normalement le dispositif à 1 euro est un cumul d'aides restreint donc aux ménages les plus modestes. Pour "vérifier votre éligibilité" les démarcheurs vous demandent vos coordonnées et vos revenus. Vous enrichissez donc une base de données très détaillée. D'ailleurs, nous avons connaissance de chantiers à 1 euro sans devis préalable ou non conformes aux règles de l'art. En cas de signature d'un contrat, vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée du bordereau de rétractation du bon de commande.

3. Signalez ces pratiques à la direction départementale de la protection des populations (DDCSPP) au 02 99 59 89 00 avec les coordonnées du démarcheur. Une action au bon moment peut éviter des escroqueries.

Une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat avec le CDHAT et le dispositif Bricobus des Compagnons Bâisseurs sont en cours sur notre territoire. Pour une étude technique et financière, neutre et gratuite pour tous publics, consultez-nous :

Pass'Réno. Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
02 99 69 58 93 ou pass-reno@valdille-aubigne.fr

OFFICE DES SPORTS

Deux camps d'été vous sont proposés par l'Office des Sports du Val d'Ille - Aubigné:

- Semaine nautique (séjour pour les 10/13 ans) du 19 au 24 juillet à Lancieux
- Mini camps à Trémelin (séjour pour les 11/14 ans) du 25 au 28 août 2019

Renseignements et inscriptions :

OSVIDH
6 rue des Landelles
35520 MELESSE

Tél:
06.76.06.91.44

Mail:
contact@osvidh.fr

Site internet:
www.osvidh.fr
OSVIDH



DOMAINE DE BOULET

Du 08 Juillet au 31 Août, retrouvez les stages de voile au Domaine de Boulet. Profitez des vacances d'été pour faire découvrir la voile à vos enfants ou redécouvrir sur d'autres supports, dès 4 ans en jardin des lacs et de 8 à 18 ans en optimist ou catamaran.

MOBI'FUTÉ
DU 1ER AU 30 JUILLET 2019
DESTINATION : DOMAINE DE BOULET
À FEINS

Navette gratuite
lundi, mardi, jeudi et vendredi

Réservation obligatoire jusqu'à 17h la veille
au 02 99 69 86 86
mobilites@valdille-aubigne.fr
formulaire sur le site internet

www.valdille-aubigne.fr



Renseignements et inscriptions au 02 99 69 70 69 ou sur le site www.domaine-de-boulet.fr

POM D'AMIS

Plus d'infos auprès de l'Association de l'école et toutes les dates sur le www.jasoptelezerodchet.fr



En parallèle de cette collecte nous vous rappelons que 2 colonnes de collecte des papiers sont installées sur la commune tout au long de l'année. (Une sur le parking de la salle des sports, la seconde sur le parking du cimetière).

Les papiers, enveloppes, courriers, lettres, annuaires, magazines, catalogues, livres, cahiers, bloc-notes, publicités et prospectus sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à la collecte du papier. Les papiers collectés par le SMICTOM seront ensuite recyclés en journaux (entreprise UPM, Seine-maritime).

Le respect des consignes contribue à la qualité du papier recyclé. La subvention résultant des tonnes de papiers collectées sert à financer les projets pédagogiques de l'école : sorties scolaires, spectacles, visites...

Cette subvention sera calculée à l'échelle de la commune à hauteur de 40 euros par tonne de papier.

Germinoises, Germinois, vous êtes donc tous invités à utiliser ces colonnes pour le recyclage de vos papiers, un bon geste pour la planète et enrichir notre école.

LES CLASSES 9 À ST- GERMAIN !

Dimanche 13 octobre 2019. Repas à la salle communale.
Menu adulte à 20 euros (choix en attente)
Menu enfant à 10 euros (choix en attente)



*Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.
Paiement à la réservation.*

Rendez-vous pour la photo à 12h00 devant la Mairie.

Renseignements au 06 60 48 03 35 (Karine Feuillatre)
ou 06 72 04 75 57 (Sandrine Brument) ou 06 18 06 02 55 (Sandrine Gombert)

BAL SAMEDI 13 JUILLET À LA TOUCHETTE

Cette année, le Comité des Fêtes et la compagnie OCUS vous emmènent dans un grand bal autour du monde, un périple festif aux parfums exotiques avec Transbal Express. La soirée se poursuivra avec le sound system acoustique de TeKeMat, qui fait à coup sûr danser les foules !

Accès gratuit

Restauration sur place à partir de 19h
Renseignements : Blandine 06 61 20 45 76"



VIE DES ASSOCIATIONS

SOIRÉE PIZZA CINÉMA en vue de passer une soirée de rentrée conviviale, venez nous rejoindre place POULAIN
Pizza : Four et pâte fournis, apportez vos ingrédients préférés pour garnir votre pizza ; et des boissons et des gâteaux à partager. N'oubliez pas vos transats , la soirée continuera avec une séance cinéma (pop corn offerts)



Soirée inter associations germinoises gratuite et ouvert à tous petits et grands .

CAFEINE
Pour débiter l'automne de façon conviviale, venez passer la journée du **samedi 21 septembre** avec Caféine !
Le matin: de 10h à 13 h atelier pour apprendre à récolter et fabriquer ses graines avec Perma G'Rennes
Le midi : on mange ensemble ! (plus d'infos début septembre)
L'après-midi: rallye en famille pour des "missions natures" avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
Chaque activité étant indépendante, on peut ne venir que pour la matinée ou que pour l'après-midi !

LA ST GERMAIN CLASSIC
L'assemblée générale de la "St Germain Classic" s'est tenue le 03 avril 2019.
A cette réunion, à part les membres du bureau, seulement trois personnes étaient présentes.
Nous avons décidé de faire une autre réunion le **13 Septembre 2019** pour étoffer le nombre de personnes nécessaire au bureau pour l'organisation de cette manifestation prévue en septembre 2020. Il conviendra de partager les tâches de cette organisation.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRÉSENCE
Sportivement, Thierry Adam

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (disponible sur www.stgi.fr)

JUILLET

Du 03 au 10: Collecte de journaux - Pom d'Amis
Samedi 13 à 19h00: Grand bal - OCUS / Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

Vendredi 06 à 18h00: Forum des Associations
Samedi 07 à 18h30: Soirée « Pizza - Film »
STIC/CAFEINE/Comité des Fêtes
Vendredi 13: Bureau « La St Germain Classic »
Samedi 21 à partir de 10h00: Activités diverses - CAFEINE

ANCIENS COMBATTANTS
8 mai 2019 hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale ; signature de l'armistice du 8 mai 1945
Les participants se sont rassemblés place de la Mairie pour ensuite se retrouver au Monument aux Morts ; la cérémonie débute par la sonnerie aux morts suivi de l'appelle des morts, dépôt de la gerbe au titre du souvenir et nous observons une minute de silence en hommage aux victimes civiles et militaires



Message Madame la Secrétaire d'Etat aux Armées et du Président de l'U N C qui conclut par un appel au soutien de l'Europe qui nous assure la Paix depuis 74 ans
Nous clôturons par la remise de la Médaille d'OR à titre exceptionnel à notre Collègue Robert Andran pour ses vingt années de porte Drapeau et sa présence à toutes les cérémonies. en Algérie Robert a reçu la Médaille commémorative de maintien de l'ordre et sécurité. Nos chaleureux compliments et remerciements à Robert pour les services rendus à la France
Le Président conclut en remerciant à tous les Participants et notamment à Philippe Janvier qui assure désormais la fonction du porte drapeau.

FEP - ACTIVITÉ COUTURE
Cette année, le cours de couture compte 8 élèves qui se retrouvent un soir de la semaine à la salle communale avec Sandie, de l'atelier Filiova. Au programme : apprentissage des bases de la couture et des trucs et astuces pour gagner en autonomie. A chaque fois, ce sont des bons moments passés ensemble : entre cake, thé, épingles et rigolades ! Savoir coudre permet de se fabriquer des vêtements, des accessoires, d'offrir du fait-main, mais aussi de réparer, recycler ou transformer : de quoi cultiver sa créativité !
L'année prochaine, il y aura deux groupes : un débutant et un perfectionné. Un programme d'apprentissage des bases de la couture est prévue pour le groupe débutant. Ensuite, le prof accompagne chacun dans son propre projet, les explications servant à tout le monde.
Venez avec votre machine, votre projet et votre tissu (prêt de machine possible)
Groupe débutant : une liste de fournitures vous sera fournie à votre inscription

Alors, si la couture vous tente, un petit mail à :
atelier.filiova@gmail.com

Inscription au cours 2019-2020 au Forum des associations

FORUM DES ASSOCIATIONS
VENDREDI 06 SEPTEMBRE A 18 HEURES
A LA SALLE DES SPORTS

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Sortie du prochain Bulletin le 30 août 2019
Merci de transmettre vos infos pour le 16 août.